

Paris, le 19 juin 2025

N° de dossier : D2025-06194
(à rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution au litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre à l'amiable le litige qui oppose le syndicat des copropriétaires (ci-après le SDC) de [...] au distributeur [...]. J'ai le plaisir de vous communiquer la solution formalisée à laquelle nous sommes parvenus à l'issue du processus de médiation.

Vous m'avez indiqué que la copropriété de l'immeuble a décidé de passer à un mode de chauffage électrique individuel. Pour ce faire, vous avez sollicité le distributeur afin qu'il réalise le renouvellement des colonnes montantes de l'immeuble, permettant l'augmentation de puissance demandée. Une proposition de raccordement a alors été envoyée à la copropriété le 15 mars 2024, qui l'a acceptée.

Pourtant, malgré des réclamations et relances, aucun planning de travaux ne vous a été communiqué et rien n'a encore été fait.

Afin de régler ce litige à l'amiable, le distributeur s'est engagé à réaliser le raccordement des colonnes électriques des bâtiments A, B1 et B2 le 9 septembre 2025. En amont de cette date, son prestataire réalisera l'ensemble des travaux de génie électrique préparatoire, à savoir la pose des nouvelles dérivations individuelles, la construction des colonnes provisoires, la dépose des colonnes existantes et la construction des nouvelles colonnes dans les gaines. Une date pour le raccordement de la colonne du bâtiment C sera convenue ultérieurement.

À la suite d'un entretien téléphonique avec mes services, vous avez indiqué que le SDC acceptait la solution ainsi proposée.

La solution convenue est mise en œuvre dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de cet accord amiable. En cas de retard, il appartient à l'opérateur concerné de vous prévenir par tous moyens et de vous préciser la nouvelle échéance.

J'estime équitable cette solution amiable et je recommande au SDC, ainsi qu'au distributeur, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Olivier Challan Belval
Médiateur national de l'énergie